LES CHANOINES DE NOTRE-DAME DE PARIS AUX XV° ET XVI° SIÈCLES

PAR

ELIANE DERONNE licenciée ès lettres

INTRODUCTION

Les chapitres cathédraux sont, à la fin du moyen âge, une institution stable de l'Église, dont les statuts sont définitivement fixés depuis environ deux siècles. La France connaît alors de grandes transformations : la bourgeoisie y devient la nouvelle élite sociale, selon une évolution qui aboutira, deux siècles plus tard, à faire des descendants de ces marchands médiévaux l'essentiel de l'aristocratie.

Or les études qui ont été faites sur divers chapitres ont montré que les chanoines se recrutaient principalement dans les milieux bourgeois. L'étude de la composition d'un chapitre à cette époque présente donc un grand intérêt, particulièrement à Paris où le regroupement des principaux organes de gouvernement provoque une transformation plus rapide de la société.

Le cadre institutionnel et juridique nous est, pour ce chapitre, déjà bien connu, grâce à deux précédentes thèses d'École des chartes qui ont étudié la collation des prébendes sous le régime de la Pragmatique Sanction et sous celui du concordat de Bologne (1); d'autres ouvrages ont exposé l'organisation générale du chapitre et de l'église Notre-Dame (2). Le but de ce travail a donc

⁽¹⁾ J. Salvini, L'application de la Pragmatique Sanction sous Charles VII et Louis XI au chapitre cathédral de Paris, dans Revue d'histoire de l'Église de France, III (1912), p. 121-148, 276-296, 421-431 et 550-561.

A. PICON, La collation des bénéfices au chapitre de Notre-Dame de Paris sous le régime du Concordat (1518-1547), dans Revue historique de droit français et étranger, 4° série, XI (1932), p. 76-108 et 270-300.

⁽²⁾ B. Guérard, Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris, t. I, Paris, 1850, préface, p. VII-CCXXXVIII.

J. MEURET, Le chapitre de Notre-Dame de Paris en 1790, Paris, 1904.

F.-L. CHARTIER, L'ancien chapitre de Notre-Dame de Paris et sa maîtrise, Paris, 1897.

été de rechercher quels étaient les caractères du recrutement du chapitre cathédral de Paris et quelle place tenaient les chanoines dans la société de

leur temps.

La dispersion des sources et des documents d'archives constitue la principale difficulté d'une recherche de cet ordre. Les registres capitulaires nous ont permis d'établir la liste des chanoines. Pour l'étude de leur origine sociale, nous avons eu recours à des travaux et des documents de caractère généalogique et biographique; pour celle de leur fortune, à des actes notariés trouvés, soit au minutier central des Archives nationales, soit dans les registres d'insinuations du Châtelet ou parmi les titres de diverses institutions qui avaient reçu des biens ayant appartenu à un chanoine de Paris (surtout le fonds du chapitre Notre-Dame aux Archives nationales).

SOURCES — BIBLIOGRAPHIE

PREMIÈRE PARTIE

RECRUTEMENT DU CHAPITRE ET ORIGINE DES CHANOINES

CHAPITRE PREMIER

LE RECRUTEMENT DU CHAPITRE CATHÉDRAL DE PARIS

La période de la fin du xve siècle et du début du xvie siècle est marquée par d'importantes controverses religieuses qui eurent leurs conséquences en matière de droit bénéficial.

En 1450, la France vit théoriquement sous le régime de la Pragmatique Sanction de Bourges. Mais cet acte, qui devait assurer l'indépendance de l'Église gallicane, tant à l'égard de la papauté qu'à celui du roi, la prive, en fait, de l'appui pontifical face à la puissance monarchique. La mainmise du roi sur le gouvernement de l'Église de France est consacrée en 1516 par le concordat de Bologne.

Ni la Pragmatique Sanction, ni le Concordat ne modifiaient véritablement le régime des prébendes de Notre-Dame, qui restaient à la collation de l'évêque de Paris; mais à partir du moment où le choix de cet évêque appartint, d'abord de fait, puis de droit, au souverain, l'influence de celui-ci devint prépondérante dans le choix des chanoines.

CHAPITRE II

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE ET SOCIALE DES CHANOINES

Un cinquième seulement des chanoines sont de familles anciennement fixées à Paris. Tous ceux-là appartiennent à la bourgeoisie de robe ou à cette partie de la grande bourgeoisie marchande qui se pousse alors dans les offices. Tous les autres, sauf quelques très rares exceptions, sont originaires des pays de langue d'oīl. La très grande majorité des chanoines qui ont gardé des attaches en province sont des membres de la bourgeoisie des pays de la Loire, où les rois de France résident alors de préférence, ou des pays du centre, d'où les Beaujeu ont amené certains de leurs serviteurs. Ces familles, appelées à Paris par le service du roi, se fixent alors dans cette ville, tout en gardant de nombreux liens avec leur pays d'origine.

On trouve aussi quelques représentants de familles de vieille noblesse militaire des pays où la bourgeoisie ne prospéra que médiocrement : Limousin, Normandie et Nivernais.

Un nombre assez important de chanoines picards, flamands et bourguignons est formé principalement d'universitaires dont la plupart avaient pris, à l'époque précédente, le parti du roi d'Angleterre. Ils conservèrent leurs prébendes lors de la reprise du pouvoir par Charles VII, mais furent remplacés à la génération suivante par des personnages en qui le roi pouvait avoir plus de confiance.

Dans l'ensemble, le chapitre Notre-Dame compte principalement des membres de la grande et moyenne bourgeoisie de robe, originaire de Paris ou de province, mais établie à Paris.

CHAPITRE III

ÂGE ET FORMATION INTELLECTUELLE DES CHANOINES

La plupart des chanoines appartiennent au chapitre environ entre leur trentième et leur quarantième année. On trouve cependant quelques cas de chanoines issus de familles puissantes et influentes en cour qui y entrèrent avant l'âge de vingt ans; ils le quittèrent en général assez tôt, pour prendre possession d'un évêché. Un certain nombre de chanoines, d'origine plus modeste, souvent des universitaires, n'entrèrent au chapitre qu'à la fin de leur vie, vers l'âge de cinquante ans; ils meurent généralement une dizaine d'années plus tard, sans avoir quitté le chapitre. C'est le cas de la plupart des médecins, dont certains avaient autrefois vécu dans le siècle.

La proportion de chanoines prêtres est variable, mais toujours relativement faible, en dépit de la situation inférieure dans laquelle le chapitre tenait ceux de ses membres qui n'étaient que clercs mineurs.

Nous savons que la moitié, environ, des chanoines étaient gradués de l'Université et nous ne connaissons sans doute pas les études de tous ceux qui l'étaient.

Le grade le plus fréquent était la licence; la moitié des gradués étaient licenciés en droit civil, les autres se partagent également entre décrétistes et théologiens, avec quelques médecins.

Les chanoines gradués en droit civil et en droit canonique étaient presque tous licenciés; ce n'est qu'en théologie que les docteurs étaient les plus nombreux. Cette répartition des études confirme bien la place prépondérante que tenaient au chapitre les chanoines issus des milieux de robe.

Mais, si l'on assiste à un recul de la science traditionnelle de l'Église, la théologie, ces représentants de la nouvelle élite sociale introduisent au chapitre Notre-Dame les curiosités intellectuelles que le milieu social dont ils sont issus répand alors en France.

DEUXIÈME PARTIE ACTIVITÉS DES CHANOINES

CHAPITRE PREMIER

LES CHANOINES À NOTRE-DAME

Les deux règles fondamentales auxquelles sont soumis les membres des chapitres sont l'obligation de la résidence dans le cloître de l'église et la récitation quotidienne de l'office.

I. LE CLOÎTRE NOTRE-DAME

Le cloître de Notre-Dame de Paris occupait à l'est de l'île de la Cité le quart de cercle compris entre la Seine et le mur nord de la cathédrale.

Presque tous les chanoines habitaient des maisons confortables dans ce quartier tranquille où demeuraient aussi les autres clercs et les serviteurs de Notre-Dame.

Cette population relativement nombreuse et variée donnait à ce quartier une activité assez intense, mais étrangère au reste de la ville.

Le chapitre était le seigneur du cloître; ses officiers y assuraient l'ordre et rendaient la justice.

Les chanoines étaient les personnages les plus importants de cette communauté indépendante de Paris, où ils étaient entourés d'égards et de respect.

II. - OFFICES DU CHŒUR ET CHAPITRES

La récitation de l'office appelait plusieurs fois par jour et chaque nuit les chanoines au chœur de la cathédrale. Elle était l'occasion de cérémonies auxquelles participait tout le clergé de Notre-Dame et où les chanoines tenaient une place d'honneur.

Les grandes dates de l'année liturgique, les visites de grands personnages donnaient lieu chaque année à des processions dans Paris et des cérémonies

fastueuses à Notre-Dame.

Les chanoines, quelques-uns d'entre eux du moins, se réunissaient trois fois par semaine dans la salle capitulaire, afin de tenir le « chapitre » où l'on discutait des affaires courantes. Quatre fois par an étaient tenus des chapitres solennels auxquels assistaient généralement tous les chanoines.

CHAPITRE II

LES CHANOINES HORS DE NOTRE-DAME

I. — L'OBLIGATION CANONIQUE DE LA RÉSIDENCE

Il était impossible d'imposer à des clercs séculiers une résidence stricte et continuelle. Cette obligation avait donc subi bien des dérogations et s'était considérablement relâchée. Les chanoines se trouvaient ainsi pratiquement libres d'avoir toutes autres occupations hors du chapitre.

II. - LES CUMULS SÉCULIERS

A. Fonctions de judicature. — Un quart, environ, des chanoines étaient membres du Parlement de Paris. Tous ces conseillers appartenaient à des familles de la robe et suivaient dans les offices une carrière comparable à celle de leurs parents. Les quelques chanoines issus de familles très importantes furent présidents au Parlement, membres du Grand Conseil, ou maîtres des requêtes; les autres restèrent simples conseillers ou devinrent, tout au plus, présidents de la Chambre des Enquêtes.

On trouve aussi quelques chanoines conseillers d'autres cours souveraines

et avocats.

B. Fonctions de l'Université, humanistes et médecins. — Les chanoines membres de l'Université étaient la plupart des personnages savants et réputés auxquels ce corps confia certaines de ses hautes charges, comme celle de conservateur des privilèges.

La notoriété de certains les fit parfois appeler à exercer diverses fonctions

auprès de grands personnages.

Quelques autres chanoines étaient des hommes cultivés qui, quoique étrangers à l'Université, pratiquaient des sciences alors nouvelles, comme l'étude

des langues grecque et hébraïque.

Les médecins chanoines de Notre-Dame étaient souvent de ceux qui, ayant eu le privilège de soigner le roi ou un grand seigneur, devaient à la reconaissance de leur illustre patient d'avoit été pourvus d'une prébende de ce chapitre. La plupart étaient entrés au chapitre assez âgés et y passaient un retraite paisible et retirée du siècle.

C. Les chanoines de Paris dans l'entourage des grands et des rois. — Nous savons que certains chanoines exerçaient auprès de grands personnages des charges de confiance. Mais ces fonctions de caractère privé sont souvent restées inconnues, sauf dans le cas où ce protecteur, devenu évêque, confiait le vicariat général de son diocèse à son ancien secrétaire.

On relève aussi la présence au chapitre d'artistes, comme Philibert de l'Orme ou Jean Ockeghem, et d'écrivains, comme l'historien Paul-Emile, qui ne devaient leur prébende qu'à la faveur royale et ne s'occupaient vraisem-

blablement guère des affaires du chapitre.

III. — LES CUMULS ECCLÉSIASTIQUES

A notre connaissance, la moitié des chanoines que nous avons étudiés possédaient d'autres bénéfices que leur prébende de Notre-Dame. C'étaient pour la plupart des bénéfices de province, principalement des canonicats de chapitres cathédraux ou collégiaux. On trouve aussi un assez grand nombre d'abbayes et de prieurés en commende. Il est vraisemblable que presque tous les chanoines possédaient une ou plusieurs cures, mais ces bénéfices de moindre importance sont beaucoup moins bien connus.

La carte de répartition géographique de ces bénéfices présente une grande ressemblance avec celle des pays d'origine des chanoines. En effet, la plupart

de ceux-ci étaient bénéficiers dans le pays de leur famille.

Ces bénéfices se trouvent surtout dans les pays de la Loire, ce qui s'explique, en partie, du fait que de très nombreux chanoines étaient originaires de ces provinces; mais on constate également que d'autres chanoines y avaient aussi des bénéfices. Cette région est alors le lieu de résidence de prédilection des rois et de leur entourage, ce qui en fait un centre actif et recherché.

Quelques chanoines toutefois possédaient des bénéfices dans des provinces marginales et méridionales du royaume dont aucun n'était originaire. Il s'agit de chanoines de familles très puissantes, comme les Briçonnet, qui y cumulent offices et charges d'Église. Ces dignités sont soigneusement résignées entre membres de cette même famille, qui acquiert ainsi une influence considérable

dans des pays auxquels elle était d'abord étrangère.

A Paris et aux alentours, un quart environ des chanoines possédaient des prébendes de chapitres collégiaux voisins, principalement dans celui de Saint-Germain-l'Auxerrois. Les membres de la bourgeoisie parisienne étaient souvent titulaires de paroisses de la ville. Un très grand nombre de chanoines possédaient des cures dans les riches campagnes au sud et à l'est de Paris.

On trouve enfin quelques chanoines qui, grâce à des dispenses pontificales, purent garder leur prébende après être montés sur un siège épiscopal.

TROISIÈME PARTIE

REVENUS ET FORTUNE DES CHANOINES

Si tous les chanoines retiraient de leurs prébendes des revenus sensiblement égaux, leurs patrimoines et les bénéfices qu'ils cumulaient venaient accentuer les différences sociales que la naissance mettait entre eux.

Les revenus des canonicats de Notre-Dame, dont les distributions et le casuel représentaient une part plus grande que celle de la prébende proprement dite, semblent avoir été parmi les plus importants revenus ecclésiastiques de France.

Il faut y ajouter ceux, parfois considérables, provenant d'autres bénéfices

et les gages et gratifications reçus pour diverses fonctions séculières.

Dans ces conditions, les chanoines de Paris semblent avoir vécu dans une grande aisance, certains dans l'opulence, quoique les registres capitulaires fassent état de la pauvreté de quelques-uns, à l'occasion de leurs obsèques.

Mais, quelle que soit l'importance de leur fortune, tous les chanoines l'administraient de la même manière, selon les habitudes de la bourgeoisie du temps. Ces revenus leur servaient à acquérir des rentes et des seigneuries, en Brie surtout.

APPENDICE

LA FORTUNE DU CHANOINE ÉTIENNE DE MONTDIDIER

Nous possédons l'inventaire après décès du chanoine Étienne de Montdidier, son testament et des titres de terres près de Lagny qu'il laissa à l'Église de Paris. L'inventaire analyse avec précision toutes les lettres qui furent trouvées chez lui, ce qui nous permet de reconstituer la formation et la gestion de sa fortune.

Etienne de Montdidier était le fils d'un marchand bourgeois d'Orléans. Il fit partie du Parlement de Poitiers, puis dès 1436, de celui de Paris. La victoire de Charles VII fut à l'origine de sa carrière : chanoine de Notre-Dame, puis président de la Chambre des Enquêtes en 1440, il s'installa définitivement à Paris où sa sœur épousa le fils d'un général des monnaies.

Ses parents lui avaient laissé des biens, à Orléans et dans la campagne

environnante, qu'il s'occupa d'abord d'accroître.

Plus tard, à partir de 1460 environ, il acquiert de préférence des biens à

Paris et en Brie, autour de Lagny et de Corbeil.

Toutes ces acquisitions, composées chacune d'un ensemble de terres déjà réunies dans une exploitation commune, sont faites à des bourgeois de l'endroit qui, endettés envers lui, sont mis dans l'obligation, parfois par justice, de céder leurs biens. Dès que ces terres sont acquises le nouveau possesseur veille à en améliorer les revenus : il en rend la gestion plus profitable en renouvelant les baux et en obtenant des seigneurs des modérations de cens; il aide à les remettre en valeur par des prêts aux fermiers.

Étienne de Montdidier possédait aussi plusieurs rentes pesant sur des

maisons et des terres à Paris et dans la banlieue.

Possesseur de créances, de rentes, d'immeubles en ville et de terres dans la campagne voisine, là où était installée sa famille et là où lui-même était établi, ce chanoine s'était donc constitué une fortune comparable, par la composition et la gestion, à celles de toute la bourgeoisie du temps.

CONCLUSION

Comme par le passé, c'est surtout dans la bourgeoisie que le chapitre de Paris se recrute aux xve et xvie siècles.

A cette époque où la bourgeoisie commence, grâce aux offices, à être la souche d'une nouvelle noblesse, des éléments de la bourgeoisie provinciale, appelés à Paris par le service du roi, se mêlent à celle de la ville. Le chapitre, lui aussi désormais dépendant du roi, suit en tout point cette évolution et peut être considéré comme une image assez exacte de ce milieu social, avec toutes ses nuances.

Mais, lorsque la classe sociale dans laquelle il se recrutait est devenue une nouvelle aristocratie, le chapitre, qui ne l'a pas suivie dans cette évolution,

a perdu peu à peu de son prestige.

Le concordat de Bologne lui avait retiré sa dernière prérogative dans le gouvernement de l'Église en lui ôtant le droit d'élire l'évêque; la transformation de la société le privera des principaux éléments parmi lesquels étaient choisis jusque-là les chanoines. En effet, la carrière normale des clercs de ces familles, devenues très importantes, sera désormais l'épiscopat. Le chapitre formé alors de personnages de moindre rang et privé de tout rôle dans l'Église sera une institution pratiquement morte.

PIÈCES JUSTIFICATIVES